



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE
Les experts en surveillance aquatique

CHAMPIONNATS EN SAUVETAGE DU COMMONWEALTH DE 2009

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE NATIONALE

Le 13 novembre 2008

Nom de la compétition :	Championnats en sauvetage du Commonwealth, Edmonton, Alberta, Canada
Dates de circuit de l'équipe nationale et de l'équipe en développement :	Du 5 au 14 juin 2009
Composition des équipes :	Équipe nationale : cinq femmes, cinq hommes Équipe en développement : cinq femmes, cinq hommes
Engagement de levée de fonds :	Maximum 3 000 \$ par membre

Éligibilité

Les Championnats de sauvetage du Commonwealth s'adressent à des sauveteurs ayant démontré leur engagement à l'égard du sauvetage; des gens qui sont des sauveteurs en tout premier lieu et des compétiteurs en second lieu.

Pour être éligible à faire partie de l'équipe nationale, un membre doit :

- ⇒ Être un surveillant sauveteur en règle et de bonne réputation au sein de la Société de sauvetage;
- ⇒ Détenir une médaille de bronze, une croix de bronze ou la certification de Sauveteur national datée de moins de 2 ans au 10 juin 2009;
- ⇒ Être un athlète inscrit dans la base de données de Lifesaving/Sauvetage Canada;
- ⇒ Être citoyen canadien, par naissance ou naturalisation; résident permanent et immigrant reçu au Canada;
- ⇒ Être âgé d'au moins 16 ans à la date du rendez-vous de participation (au 5 juin 2009);
- ⇒ Accepter d'être inscrit auprès de l'Agence mondiale antidopage en vue de passer des tests de dépistage;
- ⇒ Accepter de participer à tout camp d'entraînement ou régime requis par l'Entraîneur en chef;
- ⇒ Être disponible pour toute la durée du circuit (du 5 au 14 juin 2009).

Les critères de sélection pour l'équipe nationale :

Les athlètes de l'équipe nationale représentant le Canada aux Championnats du Commonwealth de 2009 seront choisis sur la base de leurs performances lors des championnats de sélection. Pour être sélectionné pour participer aux Championnats du Commonwealth de 2009, un athlète doit faire partie de l'équipe nationale et avoir satisfait aux exigences requises afin de maintenir la validité de ses certificats.

⇒ Les athlètes éligibles seront sélectionnés en fonction de leurs performances lors des Championnats du monde Rescue 2008 et aux épreuves de qualification de l'ONS finalisées avant le 31 janvier 2009. **(Les épreuves de qualification seront annoncées sous peu).**

⇒ Les athlètes qui souhaitent être sélectionnés sur la base de leurs performances à l'extérieur du Canada doivent satisfaire aux critères suivants :

- i. La compétition doit être sanctionnée par l'International Life Saving Federation (ILS);
- ii. L'athlète doit présenter une lettre d'intention à l'ONS (Organisme national pour le sauvetage sportif) Lifesaving/Sauvetage Canada lui demandant d'approuver l'utilisation d'une compétition tenue à l'extérieur du pays à des fins de sélection;
- iii. La compétition doit être préapprouvée par l'ONS.

⇒ Les athlètes éligibles seront sélectionnés en fonction de leurs performances lors des compétitions en piscine faisant partie de la programmation des Championnats de sauvetage du Commonwealth de 2009;

⇒ Les athlètes éligibles doivent être nommés par 100 % des membres du Comité de sélection de l'équipe nationale.

Les éléments d'éligibilité seront considérés dans l'ordre suivant :

⇒ Performance équivalente aux 8 premières positions finales (sur la base des temps préliminaires aux Championnats Rescue 2008) dans n'importe quelles épreuves individuelles en piscine de l'ILS. (Les entraîneurs considéreront d'abord les temps préliminaires à l'épreuve Open et ensuite les temps réalisés par l'équipe nationale).

⇒ Performance équivalente aux 8 premières positions finales aux épreuves individuelles dans la catégorie Division 1 des équipes nationales lors des Championnats du Commonwealth de 2006;

⇒ Performance équivalente aux 16 premières positions finales (sur la base des temps préliminaires aux Championnats Rescue 2008) dans n'importe quelles épreuves individuelles en piscine de l'ILS réalisées depuis Rescue 2008. (Les entraîneurs considéreront d'abord les temps préliminaires à l'épreuve Open et ensuite les temps réalisés par l'équipe nationale);

⇒ Performance équivalente aux 16 premières positions finales dans la catégorie Division 1 des équipes nationales lors des Championnats du Commonwealth de 2006;

⇒ Toute épreuve individuelle dans un championnat canadien en 2008;

⇒ D'autres éléments pourront être considérés sur la base de :

1. Participation internationale et résultats;
2. Résultats en natation;
3. Participation aux épreuves du « lancer de la corde » et « intervention simulée d'urgence » (ISU) et résultats;
4. Potentiel futur.

Décisions :

⇒ Toutes les décisions du Comité seront unanimes et finales.

Les critères de sélection pour l'équipe en développement

L'équipe en développement représentant le Canada lors des Championnats de sauvetage du Commonwealth 2009 sera sélectionnée selon les mêmes critères utilisés pour l'équipe nationale, avec l'ajout suivant :

⇒ Les athlètes doivent se qualifier selon les critères d'éligibilité définis dans la catégorie équipes en développement pour les Championnats du Commonwealth. Afin de se qualifier pour faire partie d'une équipe en développement, les athlètes ne doivent jamais avoir fait partie d'une équipe nationale, ni maintenant ni dans le passé et n'avoir jamais représenté un pays dans une compétition internationale en sauvetage.